



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin – 22 juillet 2010

Point 2 (c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel :  
mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements  
pris sur le plan international en matière d'égalité  
entre les sexes et d'autonomisation des femmes**

### **Déclaration présentée par l'International Federation of Family Associations of Missing Persons from Armed Conflicts, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2010/100.



## Déclaration

La guerre constitue l'apogée d'une crise. Après un conflit, toutes les familles traversent des épreuves mais celles dont certains membres, le chef de famille notamment, sont portés disparus doivent faire face à des épreuves encore plus terribles de l'adversité.

Pendant la guerre, les femmes sont victimes de violences directes et indirectes. Elles sont frappées, violées et contraintes d'assister à l'exécution de leurs enfants, avec la menace permanente que les autres membres de leur famille soient abattus si elles ne coopèrent pas.

Que la violence soit directe ou non, les conséquences sont les mêmes. Ces femmes souffrent d'un manque d'estime d'elles-mêmes et d'un sentiment d'abandon, de vulnérabilité et de honte vis-à-vis de ce qu'elles subissent. Lorsque leur mari est porté disparu à la guerre, leur peine est amplifiée. Ces femmes vulnérables deviennent à leur tour chefs de famille. Elles quittent leur position confortable, à savoir leur rôle familial traditionnel, pour occuper un nouveau rôle pour lequel elles n'ont aucune expérience ou formation ni aucun soutien de la communauté.

Étant donné que leur époux n'est pas décédé mais « porté disparu », aucun certificat de décès n'est délivré. Sans ce dernier, elles ne peuvent pas se remarier et se choisir un nouveau chef de famille. Elles ne peuvent pas utiliser les comptes bancaires pour régler les dépenses familiales ni hériter des terres et doivent souvent quitter la seule maison qu'elles ont connue avec leurs enfants. Sans formation, les femmes ne peuvent pas travailler pour subvenir aux besoins de leur famille.

Notre organisation, l'International Federation of Family Associations of Missing Persons from Armed Conflicts, apprend aux associations de familles à mettre en œuvre des programmes d'autonomisation des familles qui enseignent aux femmes la confiance en soi et mettent l'accent sur la force de la famille. Nous avons mis en place des projets innovants pour faire face aux nouveaux droits et nouvelles responsabilités de la cellule familiale dans son ensemble ainsi qu'à l'importance d'autonomiser les femmes qui doivent occuper un nouveau rôle lorsque la dynamique familiale change. Les familles qui survivent à la guerre voient leur dynamique définitivement bouleversée et deviennent les victimes silencieuses des conflits armés.

Nos programmes permettent aux femmes d'exprimer leur vulnérabilité dans un cadre de soutien, d'apaiser leurs peines et leurs souffrances tout en développant leur confiance et en se formant à leurs nouvelles responsabilités. Elles perdent leur statut de victimes en quête de protection pour devenir des membres actifs et sûrs d'eux au sein de la famille et de la société en général.

Comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme, la cellule familiale constitue la structure de base autour de laquelle s'articule toute la société. Sa stabilité ne peut être restaurée partiellement. Pour évoluer favorablement, la famille doit être considérée dans son ensemble. Nos programmes sont axés sur la « cellule familiale » comme fondement du processus de reconstruction. Nous sommes convaincus que c'est en soignant les familles dans leur ensemble que les objectifs du Millénaire pour le développement pourront être atteints.

La Fédération demande respectueusement que les nouvelles initiatives et propositions d'action adressées au Conseil économique et social reconnaissent les droits fondamentaux et l'importance de la cellule familiale et incluent des politiques novatrices tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'attention des femmes contraintes d'assumer de nouvelles responsabilités familiales suite à la disparition de membres de leur famille lors de conflits armés.

---